

tion des six dernières années. Pour la première fois depuis longtemps, la profession va savoir à quoi s'en tenir.

À l'automne, naturellement, lors de l'assemblée semi-annuelle, les autres questions du programme viendront sur le tapis : élection par districts, protection plus efficace contre les charlatans, etc. Ceci sera surtout une question de législation, c'est-à-dire une question plus difficile à résoudre que la tenue des livres du Collège, car il faudra d'abord discuter les différents points, adopter des résolutions claires et précises, préparer un projet de loi (ou une modification de la loi actuelle) et le faire adopter par la législature. Le Bureau s'entendra toujours au sujet des résolutions à adopter ; la rédaction du nouveau *bill* sera faite par des hommes de loi ; le point difficile sera de faire adopter la loi nouvelle par la législature. Le nouveau bureau devra s'attendre à ce qu'on lui fasse de l'opposition à Québec.

À l'assemblée du 13 juillet, deux ou trois médecins députés de l'ancien bureau se sont montrés ses chauds défenseurs ; or, l'ancien bureau ayant toujours combattu, et l'hiver dernier encore, tout amendement à la loi visant les élections par districts, on peut se demander quelle sera leur attitude au parlement vis-à-vis la loi nouvelle. Il est vrai que les médecins de la province se sont prononcés, le 13 de juillet 1898, d'une manière non équivoque en faveur des élections par district ; mais pour qui connaît le cœur humain, l'amour-propre froissé est souvent mauvais conseiller. Les charlatans trouveront bien aussi des défenseurs à la Chambre, sinon parmi les députés médecins, du moins parmi les autres. On a déjà vu des députés, des ministres, voire même un lieutenant-gouverneur appeler un charlatan pour se faire masser une entorse ou remettre à l'ordre un os déplacé. Certains de ces messieurs rebouteurs sont parfois des électeurs influents, dont il est bon de ménager les susceptibilités. On peut être sûrs qu'ils trouveront des défenseurs, sinon convaincus, du moins intéressés. Il n'y a rien là, cependant, qui puisse effrayer le Bureau. Nos gouverneurs ont les médecins pour eux ; ils ont à leur tête des hommes influents ; ils sont parfaitement en état de faire la lutte et de gagner leur point.

Le Bureau aura aussi à régler cet automne, certaines questions moins importantes, mais qui ne sont pas non plus à négliger. Telle la question de la bibliothèque, pour laquelle l'ancien bureau avait signé, avec M. Minier, un contrat daté du 13 juillet 1898, par lequel le dit Minier devait recevoir quarante piastres par mois comme bibliothécaire. Les volumes devaient être envoyés aux médecins de la campagne moyennant paiement, par ceux-ci, des frais de trans-